

Histoire

Écrit par Fred
Mardi, 23 Février 2010 22:30 -

Le site de SAUGNAC ET CAMBRAN a été peuplé dès la protohistoire et certainement avant. A Arzet, près de la maison du « Caillaou », ont été découverts des grattoirs de pierre taillée tels que l'on en trouvait au paléolithique supérieur (-30 000 à - 10 000 an avant JC).

Une très belle hache de pierre polie, insigne d'un chef local, datée 1500 à 2000 avant JC, a également été trouvée dans le même secteur.

A paléolithique, il s'agissait de peuples essentiellement chasseurs et pêcheurs qui ont laissé la place au néolithique à des éleveurs et pasteurs nomades ou semi-nomades, puis à des agriculteurs sédentaires.

Des fouilles réalisées en 1875 et 1876 sous la direction de messieurs Du Boucher et Thore, ont permis de situer dix à douze tumuli datant de l'ère enéolithique qui ont livré de nombreuses pièces d'outillage primitif déposées au Musée de Borda de Dax, au Musée d'Histoire naturelle de Pau et au Musée des Antiquités nationales.

Dans le quartier d'Oro, des résidus de fabrication de bijoux et d'objets en bronze ont également été mis à jour.

De l'époque gallo-romaine, après la conquête de l'Aquitaine par Publius Crassus, il restait les vestiges d'un camp romain à CAMBRAN. Ils ont été rasés vers 1900. A proximité, il y a encore une ferme dite de « La Hitte ». Une « hitte » était une pierre fichée dans le sol servant de borne, le plus souvent sur un itinéraire militaire.

Histoire

Écrit par Fred

Mardi, 23 Février 2010 22:30 -

Des VIème aux Xème siècles, nous ne savons pas grand-chose. En gascogne, les ravages des Wisigoths, des Francs, des Normands et des Arabes ont fait de la Chalosse et des Landes une région désolée sillonnée par des groupes erratiques, restes de la population d'origine.

Au VIIIème siècle, nous trouvons Loup Ier puis Eudes, Hunaud et Waiffre comme ducs d'Aquitaine et de Gascogne. Waiffre fut le plus populaire. Pépin Le Bref ne put l'abattre que par trahison et toute sa famille fut anéantie. Certains virent d'ailleurs une manifestation de la justice divine dans le décès de Pépin le Bref à peine trois mois plus tard...

Il faut attendre les IXème et Xème siècles, sous le règne des ducs de Sanche pour que la région se repeuple véritablement.

En 1280, les sénéchaussées de Dax, Bayonne, Saint Sever et Tartas appartenaient au duché de Guyenne. Le roi Louis IX dit Saint Louis reconnaît par le traité de Paris en 1259 l'inféodation de la Guyenne à l'Angleterre.

On trouve mention d'un « castrum de Saugnak » en 1281 (Rôles gascons, tome II, page 129). Sa localisation reste imprécise mais il est possible qu'il était situé du côté d'Oro car on parle plus tard d'un « seigneur d'Oro ».

Histoire

Écrit par Fred

Mardi, 23 Février 2010 22:30 -

En Béarn, le vicomte est Gaston VII de Béarn Moncade (1221-1290 ?). Il fonde la bastide de Bégloc (Bellocq) en 1281 et construit le château pour surveiller les vicomtes d'Orthe et de Dax, voisins plutôt remuants...

Il n'y avait pas de pont sur le Luy, on le traversait avec des attelages en empruntant les gués encore appelés « guats » ou « gays » en gascon et plus récemment « courants ». On distingue ainsi le « guat de la Berde » vers Mimbaste et le « guat de la Hitte » vers Saint Pandelon (encore une pierre fichée dont on voit les restes par basses eaux). On utilisait des barques pour les personnes. Cela posait des problèmes de communications encore au XVIIIème siècle entre Saugnac et Arzet en temps de crue (Statuts de la Communauté de Saugnac et d'Arzet 1770, titre second, article 10).

Une voie partant de Dax par Narrosse traversait le Luy au « guat de La Hitte » et rejoignait Saint Pandelon. De là, les pèlerins de Saint Jacques de Compostelle dont le tombeau fut découvert en 808 atteignaient Peyrehorade et Sorde où des passeurs leur faisaient traverser le gave, non sans risque d'ailleurs... (guide du pèlerin de St Jacques de Compostelle, auteur présumé Aimery Picaud de Parthenay le Vieux, 1140 environ).

Une autre voie empruntait le gué dit « le courant » et conduisait à Sorde par Pouillon. Sur cette route, au quartier d'Arzet, existe encore une ferme appelée « Macouau », nom dérivant sûrement de « mazouau ». Un « mazouau » du latin « mansiones » était, au Moyen-Age, un gîte ou une station sur un itinéraire (Dr Lemoine).

La contrée ne fut pas épargnée par les guerres de religion. En 1569-1570, les soudards protestants de Gabriel Montgomery (1530-1574), lieutenant de la garde écossaise d'Henri II, au service de Jeanne d'Albret (mère du futur Henri IV), ravagèrent la région, pillant et détruisant

Histoire

Écrit par Fred

Mardi, 23 Février 2010 22:30 -

les églises et les maisons, commettant des atrocités sur les populations.

Étant une paroisse, Arzet possédait obligatoirement son église (*Gallia Christiana*). C'est vraisemblablement à cette époque là que celle-ci disparut. Peut-être ne s'agissait-il toutefois que d'une simple chapelle, située entre « Le Cruchet » et « Gaurin ». En effet, la « coutume » dit que les habitants d'Arzet se réunissaient en assemblée aux « bancs de Gaurin ».

Venant après l'invasion des espagnols du Prince d'Orange en 1523 ayant en particulier détruit l'abbaye d'Arthous, ces guerres laissèrent le pays dans un état désolant de misère. Dans le procès-verbal dit de Charles IX, rédigé trois ans après les faits, le vicaire général de l'évêché d'Aire, aidé de « six personnages notables en chaque archiprêtré avec l'archiprêtre ou son vicaire » dit que seules vingt deux églises sur deux cent vingt trois furent épargnées, les autres étant dévastées ou rasées.

Lorsque le traité de Saint Germain fut signé entre catholiques et protestants en 1570, la Gascogne était ravagée (« A la découverte de Dax et de ses environs », Monique Veaux).

Au milieu du XVII^e siècle, sous le règne de Louis XIII, le Cardinal Mazarin gère fort mal les affaires de la France, et s'attire la colère des Grands du Royaume au Parlement de Paris: c'est alors qu'éclate la Révolte de la Fronde qui, après Bordeaux, va bientôt gagner la Gascogne Landaise.

En 1652, les troupes de la Fronde étaient sous le commandement de Marchin (ou Marsin) qui se disposait à mettre le siège devant Sarlat, en Périgord. Il divisa alors les forces dont il disposait ; la partie destinée à guerroyer dans la Lande fut confiée à un de ses lieutenants nommé Balthazar.

Un portrait sans pitié de ce personnage est fait par l'abbé historien Laborde Peboué de Doazit en ces termes: « il est si puissant et si cruel que tout le monde le craint ... Il ne parle jamais familièrement à personne mais parle toujours de tuer ou de prendre... Il est grand homme fort farouche; il a 45 ans environ. Le dit Balthazar ne cesse de faire tous les maux incroyables, car tous les jours, il fait des prisonniers et de grands ravages tant en la Lande qu'en deçà de l'Adour, et tout le monde le redoute fort... Il serait impossible de décrire tous les grands ravages que les gens de Balthazar font tous les jours car il est le plus cruel qui fut venu en ce pays depuis 80 ans Ses prisonniers disent qu'il vaut mieux être en purgatoire ».

Cet homme se nommait Jean Balthazar de Gachéo (ou de Guches), né en Allemagne dans le Palatinat d'une famille originaire de Bohême: fils de Guches, capitaine des Gardes du Corps du Roi de Bohême Frédéric V; à la mort de son père, à 16 ans Balthazar partit servir sous Gustave Adolphe. Comme son grand-père, maréchal de camp au service de la France, il entra en 1635 à la Paix de Prague dans les armées Françaises, sous Louis XIII; il obtint le grade de Colonel et conserva toujours ce titre. Il rejoignit Condé en 1651. Il ne regagna Berne qu'en 1657 les poches pleines, et dicta ses mémoires et en particulier il raconta la Guerre de Guyenne.

Cet aventurier, n'ayant pu prendre Dax défendue par le marquis de Poyanne, se vengea sur les populations des paroisses environnantes.

Tout au long de ces troubles, les dégâts matériels étaient catastrophiques mais les pertes en vies humaines relativement peu élevées. Les habitants, alertés par le tocsin, lâchaient le bétail dans les bas-fonds boisés peu accessibles et eux-mêmes se terraient dans les bois ou les ronciers abondants à l'époque. Ils cachaient des provisions puis, le danger passé, ils arrivaient

Histoire

Écrit par Fred

Mardi, 23 Février 2010 22:30 -

à survivre au prix de terribles privations et courageusement relevaient les ruines.

En 1659, revenant de son mariage à Saint Jean de Luz avec Marie Thérèse, le roi Louis XIV passa par Dax. Il s'arrêta à Saugnac chez le seigneur d'Oro. Très satisfait de l'accueil fait par la population, il lui accorda le droit de chasse et de pêche, jusqu'alors réservé aux privilégiés.

Les documents locaux les plus anciens retraçant les événements de la vie du village sont deux registres communautaires : le « Livre de Régie des Jurats de la Communauté de Saugnac et d'Arzet depuis l'année 1771 » s'interrompt à la fin de l'année 1789 au moment où le « Livre des Assemblées de la Communauté de Saugnac et d'Arzet » prend le relais.

Deux paragraphes seulement du registre des dépenses ont un rapport avec les événements de 1789 :
- le 27 février, les jurats versent douze sols au sieur Gayon, huissier à Dax, pour avoir apporté une « Lettre Ordonnance du Roy Louis le Seizième concernant les Etats Généraux » ;

- le 24 mai, Pascal Lafaurie et François Gaillardet reçoivent dix livres et dix sept sols, à titre de dédommagement, pour avoir représenté la communauté aux Assemblées Générales du Tiers Etat de Dax.

Histoire

Écrit par Fred

Mardi, 23 Février 2010 22:30 -

On peut expliquer le peu d'activité révolutionnaire à Saugnac et d'Arzet. Le village échappait à la règle générale de l'époque. Il n'y avait pas de domination seigneuriale ou ecclésiastique. Le châtelain d'Oro ne possédait que trois exploitations agricoles, l'Evêché et la cure en contrôlaient deux chacun et un seul propriétaire, M. Planter, bourgeois de Rouen, disposait d'un patrimoine assez conséquent de six exploitations à Arzet.

La Communauté jouissait surtout, comme évoqué plus haut, d'une large autonomie par rapport au pouvoir central grâce à ses Statuts. Elle avait même réussi à résister aux tentatives de la monarchie, au XVIIème siècle, d'entraver les manifestations d'autonomie en « rachetant de sa majesté la haute, basse et moyenne justice avec tous les droits en dépendant ».